

angles DE VUES

journal du caue / conseil architecture urbanisme environnement du Puy-de-Dôme

n°28 : mars 2016



> édito

Chers lecteurs,

Les élections au sein du Conseil départemental ont eu pour conséquences la nomination des nouveaux représentants du Conseil départemental qui siègent au conseil d'administration du CAUE du Puy-de-Dôme. Ce dernier a bien voulu me confier la présidence de ce conseil et je l'en remercie.

Depuis la fin du printemps 2015, j'ai succédé à Maurice Mestre à la présidence de cette institution et j'aurai l'occasion lors de la prochaine assemblée générale de m'exprimer sur les orientations impulsées aux nombreuses et diverses préoccupations du CAUE.

Il est de tradition que le Président introduise par quelques mots le journal « Angles de Vue », outil de sensibilisation et d'information, voulu par le conseil d'administration et l'équipe du CAUE du Puy-de-Dôme et je me prête volontiers à l'exercice.

Les lecteurs de ce n° 28 « d'angles de vue » pourront apprécier la diversité des thèmes des articles. Des ZOOM (s) portent plus spécialement sur des thématiques particulières : comment traiter les cours d'écoles ou autres cours, les rues de lotissements ou de nouveaux quartiers. Ce numéro est aussi l'occasion d'évoquer le travail avec nos partenaires, en particulier la DREAL Auvergne et son outil l'atlas régional des paysages. Ce journal est l'occasion de parler des actions des territoires que nous accompagnons, en particulier à Saint-Eloy-les-Mines. Pour finir, Il est le lieu pour rappeler une des actions emblématiques du CAUE qu'est le Palmarès de l'architecture et de l'aménagement qui nous l'espérons sera décliné à l'échelle de la grande Région.

Bonne lecture à tous

Pascal Pigot,
Président du CAUE

> sommaire

- p. 4 - 5** > **au cœur des cours**
- p. 6 - 9** > **revitalisation des centres-bourgs**
- p. 10 - 11** > **des rues...**
- p. 12 - 19** > **atlas régional** des paysages d'Auvergne
- p. 20 - 21** > **accessibilité pmr de nos équipements**
- p. 22 - 23** > **Marsat, quartier des Chaneaux**
- p. 24 - 27** > **palmarès 2015 d'exemples** ^{Valeurs®}
- p. 28** > **le paysage outil d'aménagement**
- p. 29** > **programme PSDR4**
- P. 30 - 31** > **rendez-vous thématique**
15 mars 2016 projets à échelle humaine
28 avril 2016 santé et qualité du bâti

au cœur des cours

des rires, des cris, des joies, des pleurs...

Une cour de récréation est avant tout un lieu de vie et d'échange pour les enfants. Perçue comme un espace de respiration au sein des journées studieuses, elle participe également à l'éducation des enfants, notamment par l'éveil et la socialisation. D'un point de vue de l'architecture et de la conception de l'espace, il s'agit de proposer un espace aux enfants qui leur permette de se dévouer, de se détendre, d'offrir au corps un espace d'expression libre. La conception interroge le sens donné à cet espace extérieur par rapport au lieu d'apprentissage et d'épanouissement qu'est l'école.

de la classe à la cour

Les enfants sortent de classe parfois avec une impatience folle de rejoindre certains camarades ou tout simplement pour se retrouver dans un espace extérieur, "sans mur". Cette relation avec la salle de classe et dans certains cas avec les couloirs, nécessite une attention particulière, en collaboration étroite avec le corps enseignant. Dans le cas de cette école de la Rivière (38, RA2 Architectes Associés) ou de celle du Haut-Bois à Saint-Jacques-de-la-Lande (35, agence Construire), la relation choisie est directe : la cour est accessible directement depuis les salles de classes. La volonté était de permettre aux enfants de rejoindre rapidement la cour mais aussi d'utiliser la cour comme espace d'éducation. L'équipe pédagogique souhaite utiliser la cour comme support à différentes activités éducatives comme la sensibilisation à la biodiversité ou l'apprentissage des plantes comestibles.

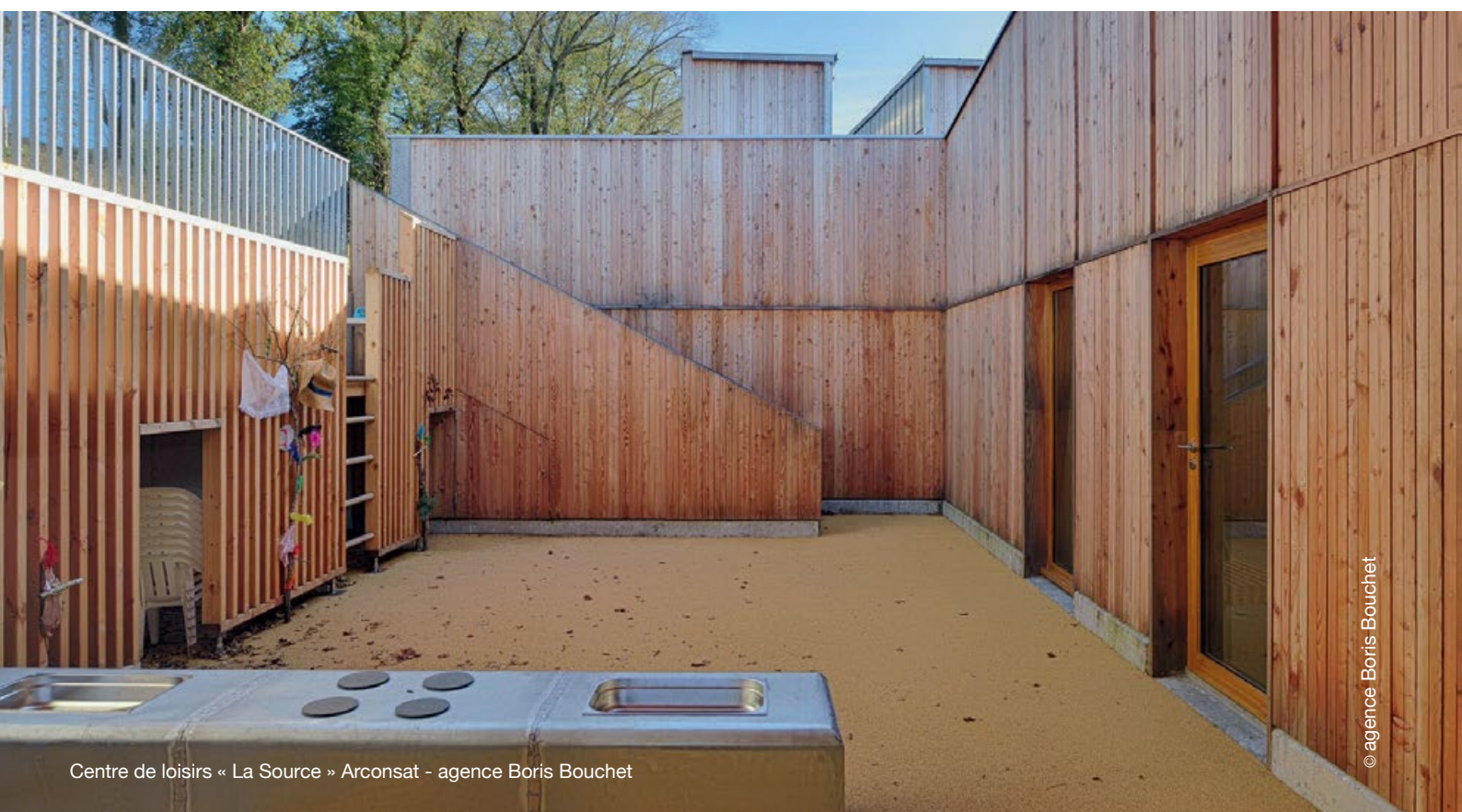
jouer

La cour se veut ludique. Quand on interroge sur la définition de cet acte de « jouer », on recueille des avis très différents selon chaque individu et selon son rôle (élève, enseignant, parent,...). Comment répondre à ce besoin ? Il est possible de passer par des réponses normées ou plus singulières. Dans tous les cas, la réglementation cadre la conception des éléments liés au jeu. Dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement d'Arconsat (Palmarès Valeurs d'exemple du CAUE du Puy-de-Dôme, 2015), l'agence Boris Bouchet et son menuisier (entreprise Fougerouse) ont développé des jeux d'enfants spécifiques et uniques dont la conformité a été validée par un organisme de contrôle, afin de respecter la réglementation des jeux d'enfants.

À la Rivière, le pari est végétal. La cour est en partie occupée par des plantations de vivaces, toutes inoffensives pour les enfants. Un tunnel vivant en osier tressé vient compléter l'habituel toboggan. Ne négligeons pas la capacité des enfants à s'approprier et détourner des objets et des espaces pour répondre à leur imaginaire.

les pieds sur terre

Le type de revêtement de sol est un sujet à part entière lors de l'aménagement d'une cour. Etant donné les activités pratiquées, le sol doit répondre à de multiples contraintes. Il doit limiter les conséquences d'une chute lors d'une activité sportive tout en assurant un bon usage sportif : un sol trop mou peut limiter l'activité notamment





Ecole de la Rivière - V. Rigassi (Architecte), Landfabrik (Architecte associé et Paysagiste)

en réduisant l'appui. L'enjeu est de trouver un équilibre entre la fragilité des élèves, qui varie selon l'âge et la masse corporelle et les activités projetées. Le type de sol est aussi à envisager sous l'angle des contraintes d'entretien et du nettoyage afin d'assurer l'acceptation du changement de revêtement. Passer d'un enrobé à un sable stabilisé nécessite de bien choisir le sable et voire de renforcé le revêtement afin d'éviter que le sable ne se retrouve dans les salles de classe... sinon, l'usage de chausson est toujours possible. Enfin le sol, est aussi l'interface de contact entre la pluie et le sous-sol, le rendre perméable permet de limiter les effets de rétention en surface.

grimper

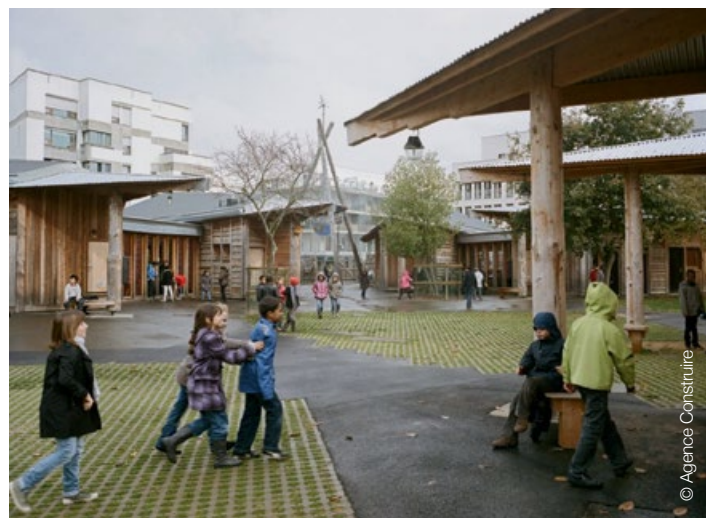
De nombreuses cours d'école sont plantées d'arbres d'hauteur moyenne. Certaines cours les voient disparaître sous prétexte de leur dangerosité, ou parce que les feuilles compliquent l'entretien, entraîne des glissades,... Pourtant l'arbre offre son ombre, il accueille les discussions et devient souvent le support de jeu. Aucune réglementation n'interdit la plantation d'arbres ou d'autres végétaux, il convient simplement de ne pas utiliser des essences toxiques (Liste selon le Comité G du Groupe d'études des Marchés / Education Formation : Ailante, Albizier, Amande amère, Andromède, Baguenaudier, Bourdaine, Chevrefeuille, Clématite, Corroyère, Cytise, Daphné, Faux ébénier, Fusain, Fustet, Genêt, Génévrier, Houx, If, Laurier cerise, Laurier des moutons, Laurier rose, Lierre, Lyciet, Marronnier d'Inde, Obier, Pivoine, Rhododendron, Robinier, Sophora, Sumac, Sumac fustet, Sureau, Symphonire...).

climat

L'espace doit être aménagé afin d'offrir aux enfants le confort suffisant relatif à leurs besoins fondamentaux. Par définition extérieure, la

cour est soumise aux conditions climatiques. La surchauffe estivale est présente dans toutes ces cours revêtues intégralement en asphalte et largement ensoleillées, et souvent de larges façades maçonnées ajoutent à l'effet d'îlot de chaleur urbain (voir ADV ?). Il en est de même en hiver pour le régime des vents qui peut être maîtrisé avec des dispositifs intégrés limitant les effets de couloir, dit effet venturi, pour éviter de laisser les enfants en plein vent autrement dit. Dernière condition climatique contraignante : la pluie, voire la neige. Le préau est souvent l'indispensable outil de mise à l'abri, cet édifice s'articule souvent en intermédiaire avec la cour afin de garantir un accès facilité par tout temps.

TR



Saint-Jacques-de-la-Lande – Agence Construire

Une étude menée par la direction des écoles sous la direction de Yves Touchard constate un pourcentage beaucoup moins élevé d'accidents dans les cours aménagées (27%) que dans les espaces non aménagés (40%) (voir « sécurité des activités physiques pratiquées à l'école : un concept global », Editions du Moniteur, 1997 et « L'éducation à la sécurité », Editions Revue EPS, 1995).

revitalisation des centres-bourgs

Saint-Éloy-les-Mines et... d'autres !

Le 23 juin 2014 l'État lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de susciter et de « dynamiser » l'indispensable revitalisation des centres-bourgs, sur l'ensemble du territoire national. L'État voit dans ce programme un enjeu majeur de l'égalité des territoires et un levier de transition écologique. Cette action expérimentale se veut complètement transversale et questionne l'ensemble des problématiques d'avenir des territoires ruraux.

Porteuse d'espoir, elle suscite un intérêt considérable. Dans un délai de réponse particulièrement court (trois mois en plein été), 300 communes réussissent à déposer un dossier de candidature. En Auvergne 12 communes « relèvent le gant », dont 3 dans notre département : Ambert, La Monnerie-le-Montel et St-Eloy-Les-Mines.

Conscient de l'expertise des CAUE dans les approches transversales de projet, l'Etat sollicite rapidement le soutien de la Fédération Nationale des CAUE pour accompagner le dispositif national d'AMI. Michel Astier Directeur du CAUE du Puy-de-Dôme est mandaté pour participer aux travaux du jury national de sélection des 54 communes

lauréates du concours. Deux villes en Auvergne sont retenues : St-Eloy-les-Mines dans le Puy-de-Dôme et St-Flour dans le Cantal. On peut légitimement regretter qu'Ambert et La Monnerie-le-Montel n'aient pas elles aussi été retenues, le jury a inévitablement dû procéder à des arbitrages difficiles. Cette expérience d'approche « en amont » des problématiques d'aménagement et de développement de leurs bourgs, reste pour elles très positive. Les élus ont mené l'indispensable réflexion transversale préalable, sur laquelle ils pourront, en toute légitimité et en toute intelligence, s'appuyer pour mener de futures actions.

Agir sur toutes les dimensions d'un centre-bourg nécessite une approche transversale, mais la réussite de telles actions nécessite de dépasser « les habitudes de faire », pour associer toutes les compétences et les légitimités qui se font jour. L'acquisition progressive d'une culture commune d'un ou de plusieurs projets est indispensable afin que tous agissent de concert, soutiennent et enrichissent les projets, s'approprient pleinement ce qui sera à terme leur nouvel espace de vie et d'action.

Conception et © Axe Saône architectes paysagistes



Un centre-bourg est un lieu de patrimoine. Cette richesse patrimoniale est témoin de son identité, de « l'expérience de vie » de ses habitants et peut légitimement être considérée comme un « bien inaliénable ». Mais elle peut aussi constituer un réel support d'actions pour des expressions paysagères et architecturales contemporaines, en phase avec les aspirations des populations à un habitat adapté à ses modes de vie et plus largement des lieux de vie attrayants.

Dans le contexte économique actuel, les réponses qui doivent émerger sont nécessairement inhabituelles, audacieuses et économiques. Elles doivent aussi être rapides, parce qu'il y a urgence à redonner un attrait à nos centres-bourgs ; mais aussi parce que l'Etat a fixé un délai d'achèvement du chantier à l'horizon 2021. C'est très court pour un chantier « colossal » qui concerne toutes les composantes de nos milieux de vie et qui doit être mené « à marche forcée ». Sacré challenge ! D'autant plus que ce challenge est inévitablement aussi celui du territoire élargi de la Communauté de Communes, sur lequel le bourg-centre a vocation à rayonner ; et qui tirera d'évidence bénéfice de sa revitalisation.

Pour postuler et bâtir son projet « St-Eloy 2020 », la ville de St-Eloy-les-Mines a choisi un groupement de deux bureaux d'études en charge de l'élaboration du programme d'actions, et d'une mission globale d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage. L'été dernier elle a également recruté un urbaniste chargé de mission en interne, conformément au cahier des charges édicté par l'Etat, qui assure progressivement le suivi et la coordination de l'ensemble des actions. Un Comité de Pilotage Stratégique est en place, dont le CAUE du Puy-de-Dôme est membre, et un groupe de suivi institué pour chacune des 9 lignes du programme d'actions. Le projet est nécessairement transversal. Il traite en même temps de domaines aussi variés que l'habitat, les espaces publics, le patrimoine industriel, la vie économique (industrie, commerces, accueil d'entreprises,...).

Parmi les actions engagées, attachons nous à deux domaines qui nous intéressent particulièrement : l'habitat et les espaces publics.

L'habitat de centre-bourg à St-Eloy,

Même si la ville conserve une réelle attractivité, elle est en partie délaissée par les populations au profit de maisons individuelles neuves construites en périphérie. Cet habitat souffre aujourd'hui d'un déficit d'image. La proximité qui jadis était recherchée est aujourd'hui vécue comme une promiscuité. L'absence d'espaces extérieurs et souvent de garages, parfois le manque de lumière, l'insuffisance de fonctionnalité, une performance thermique à parfaire, des espaces publics pollués par la circulation automobile souvent trop minéraux et peu appréciés, ... sont autant de raisons de cette désaffection.

L'enjeu est considérable ! Il s'agit ni plus ni moins que d'assurer le renouvellement des populations en centre-bourg et de maintenir la ville debout, avec des commerces pérennisés, ou retrouvés, et une attractivité renforcée.



> territoires

Plusieurs actions sont actuellement en cours à différentes échelles de territoires :

- > Une étude pré-opérationnelle d'OPAH-THIRORI (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat + Opération de Traitement de l'Habitat Insalubre remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière).

L'action OPAH proprement dite, réalisée sur l'ensemble de l'intercommunalité est aujourd'hui très avancée. Le programme a été adopté par le conseil communautaire et le conseil municipal de St-Eloy en décembre dernier. Il a défini les actions à mener sur le patrimoine immobilier privé et devrait rapidement débiter en phase opérationnelle, une fois le chargé d'animation retenu.

L'action THIRORI concerne pour sa part deux secteurs d'intervention en désuétude, situés dans le périmètre de redynamisation du bourg de St-Eloy-Les-Mines, et antérieurement identifiés et prioritaires. L'un est situé au nord du bourg de part et d'autre de la rue principale, la rue Jean-Jaurès (axe RD 2144) qui le traverse du Nord au Sud ; et le second sur le village des Bayons au Sud-Est du bourg. Elle a permis de diagnostiquer les enjeux en termes urbains comme en termes architecturaux et a identifié les bâtiments et îlots bâtis qu'il apparaît nécessaire de reconfigurer, les enjeux patrimoniaux.

- > Une action d'aide à la réfection des façades, en lien avec la modernisation/mise aux normes d'accessibilité des commerces et en particulier des vitrines, est engagée par la commune. Le dispositif d'aide sera opérationnel dès 2016 et concernera les immeubles bordant la rue Jean Jaurès afin d'accompagner la requalification de l'espace public.
- > Une étude de Programme Local de l'Habitat (PLH), concernera l'ensemble du territoire intercommunal. Cette étude définira la



stratégie d'intervention sur l'habitat public et privé pour les années à venir, sur le grand territoire intercommunal et débutera en principe au début du second trimestre 2016. Il devra notamment répartir de façon équilibrée et diversifiée l'offre de logements, indiquer les spécificités attendues de ces logements en fonction de l'évolution potentielle des populations ; en conformité bien sûr avec les orientations du SCOT du Pays des Combrailles.

On pourrait s'étonner que cette étude soit réalisée après l'étude OPAH-THIRORI en cours sur le bourg de la ville-centre, mais le calendrier très serré de l'action de revitalisation du centre-bourg de St-Eloy-Les-Mines, initiée par l'Etat, a par la force des choses bouleversé les habitudes. L'étude OPAH-THIRORI répond à des besoins d'ores et déjà clairement identifiés sur St-Eloy-Les-Mines et dont le traitement est inévitable.

- > Une étude d'expertise et de programmation du parc actuel de logements sociaux des opérateurs historiques OPHIS 63 et Logidôme a été réalisée en 2015, et l'OPHIS 63 engage dès cette année un programme de requalification de son parc.
- > Un programme de construction de 15 logements sociaux intermédiaires de type T2 à T4 sur l'emprise de la friche minière de l'ancienne mairie est lancé dont les travaux devraient débiter à l'automne prochain.

Les espaces publics de centre-bourg à St-Eloy-Les-Mines comme ailleurs, sont des LIEUX DE VIE en interaction avec l'Habitat, le commerce ou les services publics. Les requalifier c'est se donner une vraie chance de changer l'image du bourg et le rendre plus attractif. Car les espaces publics sont un pan important de nos paysages de vie et leur qualité conditionne l'intérêt futur des populations pour les habitats de centre-bourg.

Le projet se propose de requalifier la rue principale et les places publiques la prolongeant en aspect Est de part et d'autre du bâtiment du marché couvert devant la mairie, en plein centre du bourg. A l'issue du concours de maîtrise d'œuvre qui a été lancé par la ville, le BET AXE SAONE (Lyon) a été retenu.

Les places, très vastes, sont aujourd'hui peu lisibles, pas vraiment définies et vécues comme un simple espace de stationnement et de « transition », sans identité et sans « intimité ». L'aménagement en cours d'étude les réunifie pour constituer autour de la halle du marché couvert un endroit piéton à dimensions humaines, traversant la rue principale pour créer un lieu de vie privilégié. Continuité visible entre la rue et la longue balade piétonne, le projet assure le lien avec un vaste lieu de détente et de rencontres aménagés à l'arrière de la





place. Très arboré et traité en gradins successifs, ce jardin conduit le piéton en direction de l'ancien carreau de mine et du chevalement, témoin « debout » de l'identité minière de St-Eloy-Les-Mines. La déclivité originelle du site a été mise à profit pour ménager devant la mairie, un intervalle planté en creux qui favorise la mise en scène du bâtiment. De part et d'autre de la zone piétonne du marché couvert, deux grandes plateformes sont dédiées au marché extérieur, que la ville souhaite développer. En dehors des temps de marché il accueille l'indispensable stationnement des véhicules. Il faut ici souligner cette nécessité qui seule permet aux commerces du centre-bourg d'accueillir la clientèle du grand territoire intercommunal. La mise en lu-

mière a également été pensée pour offrir un paysage de nuit qualitatif et accueillant. Le long de la balade piétonne une ligne de grands luminaires anime l'espace et apporte l'éclairage indispensable à l'ensemble du site, pendant de celui de la rue principale.

La halle du marché dispose d'une structure métallique de très grande qualité architecturale et justifiera une réhabilitation ultérieure. Élément stratégique incontournable de la place du marché elle jouera pleinement son rôle d'animation lorsqu'elle aura retrouvé la transparence visuelle, l'ouverture vers l'extérieur qui permettra d'affirmer son rôle de « liant social et commercial » au centre de l'espace public.

LF

Les actions initiées et (ou) menées par la Ville et la Communauté de Communes sont considérables. Si on peut espérer qu'elles aient valeur d'exemple pour la population, elles ne suffiront pas à redonner aux immeubles des centres-bourgs tout l'intérêt qu'ils méritent. L'initiative privée devra absolument prendre le relais. Il faut acquérir une connaissance architecturale et économique pointue de ces typologies de bâtiments, pour dégager des solutions concrètes de « remodelage » des ensembles bâtis. Il ne s'agit pas de démolir systématiquement les îlots à l'abandon, ou les immeubles à la vente, pour reconstruire en lieu et place des immeubles neufs, et détruire ainsi ce qui est le patrimoine de chacun et de tout un territoire. Il s'agit de recomposer les volumes et les îlots,

d'ouvrir des toitures, de réaménager les arrières des parcelles, afin de retrouver des espaces extérieurs de qualité, intimes quand c'est nécessaire, et pas nécessairement de grandes tailles (de simples terrasses peuvent suffire dans nombre de cas). Il s'agit d'aménager des logements fonctionnels et lumineux, thermiquement performants. Il s'agit de retrouver des stationnements privatifs de proximité, etc.

St-Eloy-Les-Mines ouvre le chantier, mais le défi est inévitablement celui de tous nos territoires ruraux. Il est possible de susciter à nouveau chez nos concitoyens l'envie de vivre en centre-bourg. Les territoires seuls peuvent fédérer les énergies pour y parvenir. Le CAUE du Puy-de-Dôme peut les y aider.

Conception et © Axe Saône architectes paysagistes



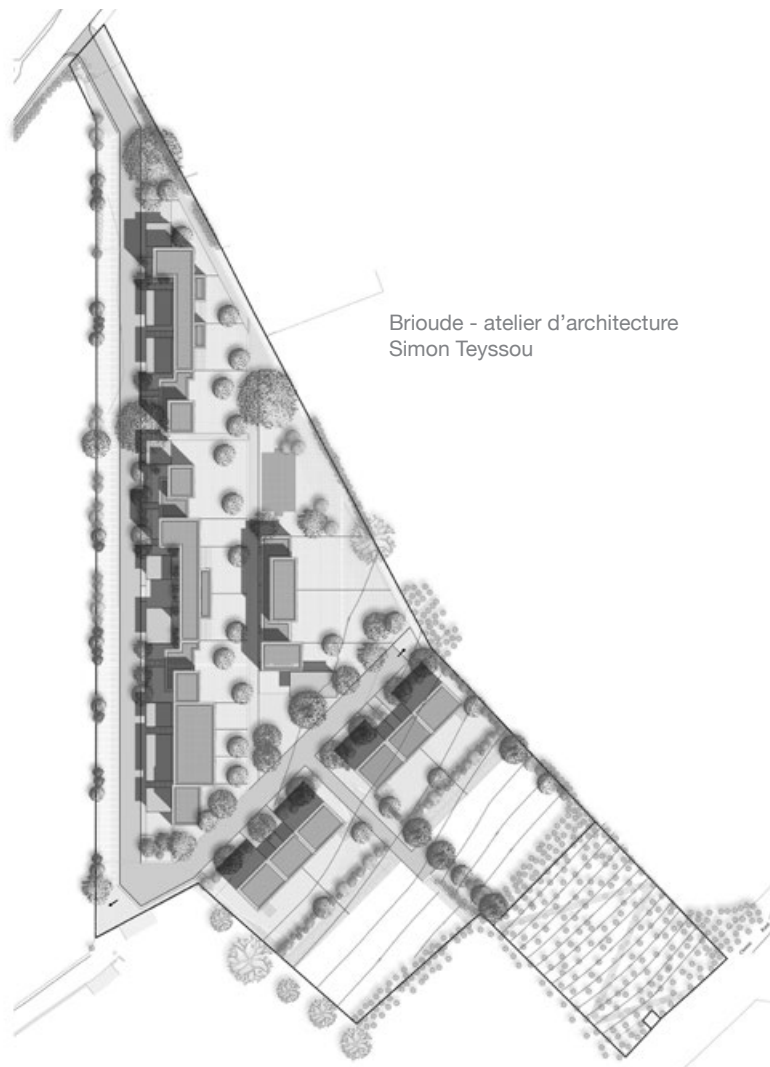
des rues...

Quand un lotissement se crée, une extension urbaine, un quartier,... une question préoccupe tous les protagonistes du projet : comment créer l'ambiance d'une rue, comme si elle était déjà là ?

Lors d'un voyage organisé dans le cadre de l'atelier d'urbanisme rural du Livradois Forez à l'automne dernier (2015), la visite d'un lotissement à Miribel Lanchâtre (38) n'a pas manqué de susciter le débat entre élus, techniciens et concepteurs du Puy-de-Dôme.

Le lotissement Pré-Tarachou est en extension de bourg, détaché de celui-ci à vrai dire. Les concepteurs, les Pressés de la Cité, ont proposé à l'équipe municipale en place en 1998 de miser sur la cohérence des matériaux, des gabarits et de l'implantation des bâtiments. L'espace public est assez pauvre en matériaux et en composition mais il constitue pourtant une rue. L'imposition de façade sur rue et la création de murs de soutènement en limite parcellaire lors de la viabilisation ont permis de créer une ambiance de rue similaire à celle rencontrée en cœur de bourg. Ajoutons à cela l'absence total de séparation entre piétons et véhicules motorisés.

Cette expérience soulève deux questionnements complémentaires : le rôle de la conception de l'espace public et le rôle de la règle d'urbanisme qui s'applique au pétitionnaire.



Brioude - atelier d'architecture
Simon Teyssou



Brioude © atelier d'architecture Simon Teyssou



En ce qui concerne l'espace public, certains concepteurs prennent le parti d'aménager de manière très composée, ce qui est plutôt valorisant pour le projet et les habitants. D'autres jouent la simplicité comme sur cet exemple à Pérignat-sur-Allier où une seule bande de roulement dessert ce lotissement pourtant en double sens de circulation. Des accotements permettent le croisement des véhicules. A Brioude, le concepteur a souhaité utiliser les bâtiments comme limite de l'espace public bien que se dégage une bande semi-privative au contact direct des habitations. Ces lieux à l'interface entre l'intime et le public accueilli entre autres, les usages liés à la mobilité ou à la gestion des déchets. Le traitement des limites participe à la construction de l'identité et la singularité de la rue : ici une façade de bâtiments comme à Brioude, ici une haie plantée avant la vente des lots à Pérignat et les murs de soutènement à Miribel Lanchâtre.

Aucune solution a priori mais bien une multitude de réponses selon le site et son caractère : une rue en cœur de ville est parfois partagée sans délimitation entre les usagers de mobilité alors qu'en faubourg les trottoirs sont nécessaires par rapport à la vitesse de circulation. De la même manière, l'absence de trottoirs sur les trois exemples présentés ici se justifie par le faible trafic et le dessin de la voie qui ne laisse pas la possibilité de circuler à une vitesse élevée.

TR



Toutefois, l'espace public ne fait pas tout. L'accompagnement et l'encadrement par la règle en termes de gabarit et d'implantation des constructions neuves peuvent influencer la qualité de la rue à terme. Un espace de rue se détermine dans de nombreux cas par les façades et toutes élévations qui le composent, le construisent et le délimitent. Articuler le dialogue entre l'espace privée et l'espace public est bien la clé pour construire cette ambiance de rue. Cela passe par un équilibre entre la composition de l'espace public et le dialogue autour des règles d'urbanisme, malgré leur complexité à s'adapter à tous les cas particuliers.

Cela suppose de se poser la question de la résilience de l'aménagement : la capacité à évoluer, à s'adapter. Reprendre les revêtements de sol peut se faire dans un second temps, alors que l'implantation des bâtiments et la délimitation des espaces publics sont plus difficiles à faire évoluer. Dans un cadre de restriction budgétaire, n'est-il pas plus judicieux de travailler sur ce qui semble plus immuable avec une certaine simplicité et humilité ?



atlas régional des paysages d'Auvergne

DREAL Auvergne - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**Il y a dans les questions de paysage des enjeux
qui vont bien au-delà de la simple apparence des territoires.**

Ce qu'ils en pensent...

On se perd un peu dans la consultation du site internet de l'Atlas des Paysages d'Auvergne... et c'est tant mieux ! Toute entreprise réductrice aurait été une imposture et aurait manqué son but : faire émerger la multiplicité des paysages d'Auvergne, les enjeux dont ils sont l'objet... et les porter à la connaissance de tous les publics.

Ici, derrière les six grandes entrées en ouverture du site, c'est un labyrinthe qui nous aspire. L'écran devient un beau livre, grand format, que l'on pose sur le sol de son salon et que l'on ne quitte plus des yeux, captivé par les mots, les photos, les dessins et quelques cartes. On rêve, on flâne, on s'étonne, on apprend... Mince ! On nous appelle pour le repas. On revient de suite. Attendez-nous Paysages !

Fouillé mais pas fouillis, l'Atlas répond parfaitement à ce que l'on peut attendre de lui : une somme parfaitement ordonnée qui, notamment, décline 53 ensembles de paysages : une rencontre passionnante avec les 4 départements

de l'Auvergne. Un voyage devrait-on dire. En effet, cette partie -d'un tout- de l'Atlas est nourrie de l'expertise de ses concepteurs mais aussi de celle de nombreux acteurs du territoire qui ont accepté de participer aux « ateliers mobiles des paysages ». Guidant les pas des paysagistes, échangeant avec eux à partir de leurs propres connaissances, de leurs expériences, sensibles ou techniques, ils ont transmis aux maîtres d'œuvre une intimité et une authenticité des ensembles paysagers parcourus en commun. L'authenticité, voilà une autre des qualités de l'Atlas. Au travers des textes abordant des sujets très singuliers, « décalés », précis, on sent que les paysages ont été partagés, vécus, disséqués... aimés. Quant aux images, elles donnent à voir des lieux captés dans les ambiances qui régnaient au moment du voyage. Pas de cartes postales ici donc, des témoignages et pas d'illustrations et les croquis format paysage... volés durant les ateliers !

Une mémoire aussi cet Atlas qui fait resurgir des documents qui existaient déjà

en DREAL (cartes, études...) ou aux Affaires culturelles (atlas des patrimoines), que l'on retrouvera dans la médiathèque paysagère.

Gravé dans le marbre... Non ! L'Atlas peut s'enrichir au fil du temps de nouvelles images, de nouveaux dessins... Des informations sur des événements en lien avec le paysage peuvent y être déposées.

Vivant donc, le projet offre au grand public un résultat ambitieux qui rend sa place au paysage en Auvergne et fait honneur à la DREAL Auvergne et à ses prestataires... et propre à faire émerger une conscience paysagère en nous tous.

**Pierre Enjelvin, photographe,
membre de l'Observatoire photographique des
territoires du Massif central**

PS : Peut-être pourrait-on venir y ajouter, demain, une sonothèque pour entendre le vent qui emmène les nuages en voyage ?





Dessin - Collectif du Chomet – Alexis Pernet

L'atlas régional des paysages d'Auvergne est un outil de connaissance et une plate-forme d'échanges qui doit permettre de valoriser et de mieux penser l'évolution des paysages.

www.paysages.auvergne.gouv.fr

Les rôles de l'atlas sont de :

- > constituer un document de connaissance, de médiation, de pédagogie, d'évaluation pour tout public (mis à disposition sur internet) ;
- > faciliter le porter à connaissance, l'expression d'avis et la formation des agents aux contextes locaux notamment dans les services de l'État ;
- > servir de support d'animation pour un réseau des partenaires de l'aménagement.

La démarche d'élaboration de l'atlas est originale³. A la base, un travail scientifique de terrain : « il y a l'entrée géomorphologique, c'est-à-dire la forme et la géographie du relief, le passage des cours d'eau » expliquent Victor Miramand et Marie Baret, paysagistes du Collectif du Chomet retenu pour l'élaboration de l'atlas⁴... et la façon dont l'homme a exploité chacun de ces ensembles et l'a mis en valeur, en Auvergne principalement par l'agriculture. Et surtout, pendant 2 ans, de 2011 à 2012 « l'atelier mobile » a emmené plus de 120 personnes qui ont sillonné la région dans une camionnette : techniciens des collectivités ou d'associations, élus, habitants, peintres, architectes ou agriculteurs... « L'idée était d'arpenter le territoire auvergnat, d'aller le découvrir ensemble et d'essayer de le décrire, c'était de décrocher et revenir sur l'idée d'experts du paysage et de dire qu'on est tous - à notre mesure - détenteurs d'une connaissance et d'un savoir sur les paysages en fonction du regard qu'on porte dessus ». Le blog de l'atlas, au départ outil de coordination pendant le temps des ateliers mobiles, a aussi été conçu comme une plate-forme collaborative et évolutive. L'atlas n'a pas pour objectif d'apporter des réponses, mais plutôt de susciter les bonnes questions et d'inviter le lecteur à éprouver le désir d'y répondre et de s'en donner les moyens. L'Atlas ne remplace pas une étude paysagère détaillée, à l'échelle d'un territoire de projet. Il permet cependant une approche locale par le biais des guides-enquêtes qui se concentrent sur des éléments qui peuvent relever de l'échelle locale. Il propose, en même temps, une mise en résonance de ces situations locales à l'échelle régionale.

La **Convention européenne du paysage**¹ définit un paysage comme une : « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Les **Atlas de paysages** sont des documents de connaissance partagée qui permettent de sensibiliser aux enjeux de paysage d'un territoire. C'est pourquoi ils sont un indispensable préalable à la définition des politiques du paysage. Ils visent à identifier, qualifier et caractériser tous les paysages d'un territoire, des plus remarquables aux plus ordinaires. Ils rendent compte de la façon dont les paysages sont perçus, ont été façonnés et évoluent et des enjeux qui y sont associés.

Ils permettent d'identifier les composantes du paysage, les perceptions et représentations sociales ainsi que leurs dynamiques, pour constituer un « état des lieux » des paysages approprié par tous les acteurs de l'aménagement. Afin de sensibiliser les acteurs du territoire amenés à s'y intéresser, à mieux regarder ces paysages et à les prendre en compte, la DREAL Auvergne (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a créé l'atlas régional des paysages d'Auvergne. Publié exclusivement sur internet, il est en ligne² depuis le 26 septembre 2014.

¹ ratifiée par la France en 2006

² à l'adresse : <http://www.paysages.auvergne.gouv.fr>

³ Lire à ce sujet l'article d'Alexis Pernet, Marie Baret, Cyrille Marlin, Victor Miramand, *Un atelier mobile comme vecteur de mise en relation des acteurs du paysage. Retour réflexif sur l'expérience de l'atlas pratique des paysages d'Auvergne, 2011-2013* in Philippe Béringuier, Laurent Lelli (coord.), *Paysages en réseaux, Sud Ouest Européen - Revue n°38*, Presses Universitaires du Midi, Toulouse, 2014.

⁴ Collectif interdisciplinaire composé de : Cyrille Marlin, architecte et paysagiste dplg, docteur de l'EHESS ; M. Baret, V. Miramand, paysagistes dplg ; A. Pernet, paysagiste dplg, docteur en géographie ; B. Chambelland, S. Duprat, paysagistes dplg (Collectif Alpage) ; N. Batisse, ethnobotaniste ; E. Boitier, consultant naturaliste, photographie ; A. Misse, architecte dplg, graphiste.

Les ensembles sont repérés sur la carte schématique de l'Auvergne qui permet d'accéder à la description de chacun d'eux, détaillée selon une trame systématique :

- > *situation* : situation géographique et unités paysagères qui composent l'ensemble de paysage.
- > *grandes composantes des paysages* : cette partie analyse la genèse, les caractéristiques des paysages, des motifs paysagers et phénomènes symptomatiques du secteur présenté, ainsi que des pratiques sociales qui les ont façonnés.
- > *motifs paysagers* : exemples emblématiques de l'ensemble paysager.
- > *expériences et endroits singuliers* : présentation de points particuliers du territoire.
- > *ce qui a changé ou est en train de changer* : les mutations en cours, les enjeux, risques et opportunités qu'elles suscitent.
- > *photothèque* : enfin, la photothèque présente des vues caractéristiques de la partie de l'ensemble de paysages.



source : DREAL Auvergne / Collectif du Chomet.
Puy-de-Sancy et téléphérique du Mont-Dore.

Ce qu'ils en pensent...

I n'existe pas à proprement parler une, mais des politiques des paysages en Auvergne, car le lien que les territoires auvergnats entretiennent avec leurs paysages a inscrit cette préoccupation de longue date dans l'action publique. C'est le constat que fait A. Pernet en dessinant la toile des initiatives liées au paysage dans notre région.

Certains acteurs institutionnels ont su porter un discours ambitieux et accompagner les collectivités. Dès les années 90, le Conseil Régional d'Auvergne a publié une charte architecturale et paysagère régionale. Sa déclinaison en chartes locales sur 80 % du territoire auvergnat reste au plan national un exemple quasi-unique de systématisation d'une politique de paysage. D'autres collectivités se sont lancées dans des démarches plus expérimentales, à l'exemple du ter-

ritoire de St-Flour-Garabit, laboratoire d'un des tout premiers plans de paysage initiés par le ministère de l'Équipement en 1990. C'est dans cet esprit d'innovation que puise l'action paysagère auvergnate. Le territoire est le lieu d'expériences diverses – notamment autour de la médiation paysagère – menées depuis plusieurs années par des acteurs locaux porteurs d'exemplarité, dont les deux grands parcs naturels régionaux Livradois-Forez et Volcans d'Auvergne ou l'Observatoire Photographique des Territoires du Massif Central, et relayées par les établissements de recherche régionaux (AgroParisTech, VetAgroSup...). Terrain d'étude de nombreuses écoles de paysage et d'architecture (ENSA Clermont et St-Etienne, ENSP Versailles, ENSAP Bordeaux...), l'Auvergne offre un foisonnement d'initiatives en lien direct avec les acteurs locaux et dont ces der-

niers peuvent se nourrir dans la mise en œuvre de leurs politiques.

Cette richesse conforte depuis l'origine le développement d'outils régionaux par l'État : inventaires départementaux des paysages, observatoires photographiques... Dernier en date, l'atlas des paysages d'Auvergne se propose de faire le lien entre toutes ces initiatives en étant non seulement un outil de connaissance des paysages à disposition du grand public, mais surtout une plateforme de mise en relation des acteurs et des terrains, un support de restitution et d'échange des expériences de tous les territoires.

Christine DUVIEUSARD
*Inspectrice des sites,
chargée de mission paysage
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Service mobilité, aménagement, paysages*

guides thématiques sur les relations homme/milieus

Dix-sept "guides-enquêtes thématiques" permettent d'aborder et de questionner les diverses modalités de relations que les hommes entretiennent avec leur milieu. Chacun présente une sélection de 25 à 50 exemples parmi plus d'un millier de situations d'aménagement rencontrées en Auvergne. Cette sélection orientée permet de rendre compte et d'identifier les façons dont les hommes aménagent, ménagent, gèrent, modifient, transforment, conservent, protègent, regardent, détruisent... leur environnement au quotidien. Ceci sous des angles aussi variés que les actions en faveur de la biodiversité, les actions de stockage, les orientations énergétiques, les rapports à l'eau, les processus de construction de l'habitat aujourd'hui, les actions visant à favoriser la présence des arbres hors forêt ou encore à produire ou acheminer l'énergie, etc.



source : DREAL Auvergne / Collectif du Chomet - Entrée de Châtel-de-Neuvre



La route de montagne qui mène au col de la Croix-Saint-Robert dans le massif du Sancy est un circuit pour motos. Toutes les infrastructures nécessaires à la compétition de haut niveau y sont présentes en plines estives, en surplomb d'un immense panorama.

le circuit-motos de montagne

Département : Puy-de-Dôme

Ensemble de paysages : 1.02 Monts Dore

Famille de paysages : Hautes terres

Montée au Col de la Croix Saint-Robert par la D36

Sur le plateau de la Durbise dans les Mont-Dore, la route qui monte au col de la Croix Saint-Robert est utilisée pour une course de côte. Elle a servi au moto-tour en 2008 et au tour de France cycliste. Le revêtement impeccable, la largeur de la route, les glissières, la passerelle indiquant le lieu de départ, l'aire d'atterrissage pour hélicoptère, les multiples dégagements et les motocyclistes qui la fréquentent régulièrement, donnent une ambiance d'infrastructure sportive de circuit de montagne. La vue panoramique en direction de la Limagne et des Monts du Forez jusqu'aux Monts de la Madeleine, la vue en contreplongée sur le lac Chambon et le château de Murol, finissent d'en faire une forme d'aménagement routier hors du commun.



Source : Collectif du Chomet – Alexis Pernet

exemples de pratiques locales

Des pratiques d'aménagement ou de gestion sont présentées à titre d'exemples. Au-delà des "bonnes pratiques", elles mettent en jeu un ensemble de dispositions plus ou moins collectives, un sens ou une orientation éthique. Cette rubrique est interactive et évolutive. C'est-à-dire que la sélection d'exemples peut être augmentée par des utilisateurs du site, membres du réseau paysage auvergnat, acteurs divers de l'aménagement du territoire ou habitants-paysagistes estimant que la publication d'un exemple de processus d'aménagement en vaut la peine pour autrui.

Ce qu'ils en pensent...

La conseillère municipale que je suis, a préféré aller à l'essentiel avec la lecture thématique des « guides-enquêtes sur les relations Hommes-Milieus », ainsi que les exemples d'initiatives locales. En effet, les enquêtes regroupées par thèmes : l'eau, l'espace public, l'habitat... sont une mine d'informations sur les pratiques que l'homme a pu avoir au cours des années passées. Faciles d'accès, elles se parcourent rapidement. On y trouve de nombreuses illustrations légendées, qui contribuent à nous interroger sur cette notion de paysage qui peut être si vague par moment, sur ce qu'il est, et sur ce que l'on veut qu'il devienne... Elles nous questionnent sur le devenir de nos territoires, la gestion de nos villages, nos modes de fonctionnements, nos pratiques quotidiennes... Les exemples locaux,

quant à eux, sont indispensables. On est à mon sens, lorsque l'on est élu, en manque de ces initiatives. On a envie de changer nos pratiques, mais pris dans un tourbillon de gestion des urgences, on va à l'essentiel et nous ne prenons que peu le temps de chercher ce qui se fait ailleurs, de nous ouvrir à d'autres modes de fonctionnement. Ici, on nous donne à voir des modèles simples, proches de chez nous, sur des territoires que nous connaissons, où nous pouvons nous rendre rapidement. Ces exemples d'initiatives sont donc très pertinents, toutefois, pour certains articles, on peut regretter le manque de développement, on aurait envie d'en savoir plus : Comment ce projet a émergé ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Le projet a-t-il satisfait les exigences de départ ? Quel est le retour après 1 an de

mise en place ? Les coordonnées du porteur de projet ? Autant de questions que l'on est amené à se poser à la lecture des articles. Enfin, ce chapitre étant appelé à évoluer simplement par la contribution de tous, il permet une interactivité avec le territoire qui pour moi en fait sa force principale.

En conclusion, l'Atlas régional des paysages d'Auvergne mériterait une démocratisation plus large, afin de donner envie aux Habitants de nos territoires de parcourir le site internet qui lui est dédié. Pour cela, je pense, qu'il est nécessaire d'avoir à disposition dans les collectivités et organismes partenaires de la démarche, un document papier, une synthèse locale ou seulement un petit dépliant « mode d'emploi » du document.

**Sandrine Martin, architecte,
élue municipale**



source : DREAL Auvergne / Collectif du Chomet - Vignoble à Sauvagnat-Sainte-Marthe

Ce qu'ils en pensent...

Le sujet du paysage est un outil efficace pour valider l'appartenance à un territoire. Être capable de décrire et d'analyser un paysage aide ensuite à le reconnaître et le protéger. Or l'outil web est destiné à un usage individuel et difficilement utilisable pour animer une réunion. Les analyses et illustrations de l'atlas mériteraient d'être débattues et partagées en réunion. Les utilisateurs potentiels ont besoin de supports imprimés, textes et cartes. La connaissance de l'outil devrait être diffusée largement. Un courrier pourrait signaler aux communautés de communes à quelles familles et ensembles de paysages leurs territoires appartiennent.

Entretien avec Corinne Portal,
urbaniste au Syndicat du Grand Clermont,
chargée de l'application du SCOT.

Ce qu'ils en pensent...

Dominique Jarlier, élu et maire depuis 1989, ne considère pas ses mandats comme accessoires et a placé l'Intérêt Public comme l'une de ses priorités. À ce titre, il nous a paru judicieux de lui demander ce qu'il pensait de l'atlas régional des paysages d'Auvergne. Vétérinaire de profession, il a depuis longtemps été confronté aux différentes composantes des paysages de la chaîne des Dômes et du Sancy. Et par-delà la notion subjective de l'appréciation individuelle, Dominique Jarlier s'est prêté de bonne grâce au test de l'outil atlas. Il s'est pris au jeu et sa confrontation aux différentes composantes de cette banque vivante de données lui a permis de revenir sur sa compréhension de la notion même de paysage. Cette tentative « d'objectiver » le paysage à travers

tous les « onglets » du site lui a rappelé que l'action humaine a par définition des impacts sur le cadre de vie et l'évolution des paysages. Cela questionne l'appropriation des rapports de l'homme avec la terre. L'homme se construit tout au long de sa vie sur la base de son appréhension ou de la résolution de ses besoins. Cela implique de rapprocher la notion de paysage à celle de la place de l'homme dans son milieu. La satisfaction des besoins physiologiques et de sécurité est partie intégrante de l'empreinte de l'homme sur son paysage.

Dominique Jarlier rappelle que le paysage avant d'être écologique ou culturel, est économique en étant issu de la confrontation de l'homme et de son milieu.

Alors que souvent le paysage n'est perçu qu'essentiellement de manière visuelle

voire olfactive, il est de ce fait rattaché à des notions esthétiques donc assez subjectives. Un atlas remet en premier lieu le paysage dans une nouvelle perspective et développe la connaissance sur un territoire donné. Il est souvent construit de manière partagée et chacun peut l'enrichir de ses propres expériences. Il décrit un certain nombre de pratiques qui ont de loin ou de très près un impact sur notre cadre de vie. L'avantage de cet outil est de démontrer que nous sommes les acteurs de notre paysage dans toutes ses dimensions aussi bien naturelle que patrimoniale ou urbaine...

Entretien avec Dominique Jarlier
Maire de Rochefort-Montagne
Président de la Fédération Nationale
des Communes Forestières

blog du réseau «paysage»

Le blog du réseau paysage est un outil pratique de communication entre les membres du réseau paysage auvergnat et au-delà. Il permet à ses membres de rendre compte d'une actualité paysagère par le biais du site de l'atlas. Il rassemble en un même point virtuel toutes les informations auvergnates qui tournent autour de l'actualité des paysages. Chacun peut y proposer un article en rapport avec le thème du blog. Les articles sont publiés après validation.

les structures partenaires

Cette rubrique liste les partenaires qui ont participé à la construction de l'atlas et permet d'accéder à leurs sites web. Le réseau régional des acteurs du paysage, issu de cette expérience, poursuit cette collaboration et il est ouvert à de nouvelles structures.



médiathèque paysagère

La médiathèque rassemble diverses sources écrites et graphiques qui traitent des paysages auvergnats. Elle offre un accès facile et rapide à tous les documents publiés ou non, ouvrages, photographies, cartes mais également aux thèses universitaires et aux nombreuses études réalisées par diverses collectivités territoriales ou locales ces vingt dernières années, dans lesquelles le paysage prend une part importante. Elle comprend une photothèque, une cartotheque (avec notamment les cartes départementales de l'atlas), une bibliothèque des études et un carnet de dessins.



accessibilité p_{ersonnes} à M_{obilité} R_{éduite} de nos équipements

qu'est devenu notre bon sens ?

Ces dernières années, une multitude de réglementations sont venues alimenter la conception des projets de constructions, d'urbanisme et d'aménagement. Si leurs objectifs sont évidemment louables, on peut s'étonner que les besoins auxquels ils répondent aient été ignorés pendant plusieurs décennies. Le retour de cette longue indifférence, pousse soudain les exigences à l'extrême pour aboutir à une grande complexité des nouvelles normes. Les difficultés techniques engendrées, ont alors tendance à prendre le pas sur la qualité architecturale ou le simple bon sens.

Ainsi, l'une de ces mesures, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées favorise avec mérite la notion d'accessibilité "de tout à tous".

Cette loi s'applique à la fois au cadre bâti, à la voirie et au transport. Elle concerne donc aussi bien les Etablissements Recevant du Public (ERP, qu'ils soient privés ou publics), que des Installations Ouvertes au Public (IOP), en fixant l'échéance de son application à dix ans.

Les maîtres d'ouvrages concernés (les collectivités notamment, mais aussi bon nombre de propriétaires privés gérant des établissements ouverts au public) se sont vus confrontés aux difficultés techniques et financières de cette mise aux normes, et ce, dans un délai limité. (*)

Pour ne citer que quelques exemples, certaines situations restent représentatives :

> Plusieurs municipalités se sont retrouvées dans l'obligation de rendre accessible leur mairie ou simplement leur salle des mariages. Dans l'urgence, des rampes disgracieuses sont venues abîmer de belles façades emblématiques. Des ascenseurs, trop coûteux pour des petites communes, ont été positionnés en appendice sur des espaces jusque là profitables à des usages quotidiens. Des cloisons ont été déplacées pour créer de larges couloirs vides au détriment de bureaux rendus étroits. ...

L'ouverture à tous de ces équipements, justifie t-elle d'infliger à tous un patrimoine architectural altéré, des concessions d'usages ou des budgets déséquilibrés ?

> Pour les petits commerces, qui animent et participent à l'attractivité des rues (particulièrement celles des centres historiques), la difficulté à répondre aux normes de la loi d'accessibilité est devenue un véritable casse tête. Souvent surélevée par rapport au trottoir, la boutique ne peut être

© JP Désirée
Accessibilité de tout à tous ...
De tout ? Vous en êtes sûr ?





© - JR

Lyon Confluence - Rampe PMR au pied d'un immeuble conçu par © Manuelle Gautrand.

rendue accessible à tous, qu'en installant une rampe sur le domaine public et sous couvert d'une autorisation d'utilisation de ce domaine. Or, outre les conséquences esthétiques qu'implique l'alignement de telles installations, les municipalités ne sont pas en mesure de valider des équipements qui rendraient alors l'espace dédié au cheminement piéton trop étroit ou non conforme aux exigences des normes d'accessibilité... La boucle est bouclée.

Ces commerces de proximité non adaptables aux normes, ne sont-ils pas malgré tout un service accessible à des personnes à mobilité réduite... réduite par d'autres handicaps comme celui de ne pouvoir se payer un véhicule, ou de ne pas avoir la possibilité de s'éloigner de son domicile ... ? Leur fermeture ne vient-elle pas alors créer de nouvelles inégalités, contradictoires avec le fondement de la loi ?

Des solutions pourtant, il y en a :

> Une programmation pertinente qui va au delà du simple diagnostic d'accessibilité, permet d'éviter bien des aberrations. La qualité d'un

projet architectural est liée à la capacité à répondre à un programme, dont l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite fait désormais et heureusement partie. Pourtant, elle dépend tout autant de l'ensemble des valeurs d'usage, du contexte environnemental, culturel, économique et sociétal.

> Faire appel au bon sens, au moment de la conception bien sûr, mais aussi dans le cadre de l'obtention des attestations réglementaires, évite trop de radicalité ou des applications parfois absurdes des règles pour le traitement des adaptations.

> Et la solidarité ? Celle là même qui a guidé la mise en place des mesures d'accessibilité à tous ! Aider naturellement une personne en difficulté à franchir un obstacle, restera toujours plus convivial (et discret !) qu'une rampe inesthétique !

DoD

() L'échéance relativement conséquente de 10 ans, n'a pas incité à une réactivité immédiate. Or, compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser et à budgétiser, ce temps légal s'est avéré trop court pour bon nombre de collectivités. Ce qui a amené les parlementaires à faire quelque peu évoluer la loi :*

> Assouplissement des délais tout en proposant la mise en place d'agendas d'accessibilité programmée (AdAP, dont la limite de dépôt a été fixée au 25 Novembre 2015) qui engage le dépositaire à rattraper le retard constaté pour la mise en accessibilité, selon une programmation ferme et financée.

> Mais aussi, simplification des normes d'accessibilité, tel que le prévoit par exemple le récent arrêté du 24 décembre 2015.



Marsat, une approche du quartier des Chaneaux la nature a-t-elle horreur du vide ?

Dans un contexte de rareté foncière, de prise de conscience des effets négatifs de l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles, de la montée en puissance des préoccupations sanitaires et environnementales, de la responsabilité des collectivités à sécuriser l'espace public, la reconversion d'une ancienne friche foncière, le «site des Chaneaux» constitue pour la collectivité de Marsat un véritable enjeu.

Le bourg se compose d'espaces bâtis, d'espaces verts, de cours d'eau et de friches. La friche est porteuse de significations négatives évoquant habituellement l'abandon et la fermeture. Le site des Chaneaux reste peu accessible, en situation de bassin versant, très escarpé, il présente de nombreux végétaux et une importante zone humide liée à la proximité du ruisseau de Mirabel. Il est situé en zone urbaine, dans un secteur où la pression foncière reste forte, un quartier d'habitation en pleine mutation, qui vient de voir la création d'un nouveau lotissement résidentiel. Cet emplacement, relié aux principales infrastructures, offre de véritables opportunités sociales et environnementales. Cette situation vient de pousser la collectivité de Marsat à se pencher sur les enjeux de la réhabilitation de cette friche, que ce soit en terme d'urbanisme, de protection de l'environnement ou de prévention des risques. Mais comment appréhender la reconquête de ce foncier, comment prendre en compte de manière concrète ce site dégradé dans la stratégie et le projet urbain ? Il faudra beaucoup de travail pour valoriser cet espace et tenter de le rendre accessible. De même, il convient de mettre en place

une concertation avec les riverains et porter un projet fédérateur à l'échelle du quartier. L'association des Riverains du Haut Mirabel, s'interroge également sur le devenir de cet espace. Aussi, dans le cadre de sa mission de conseils, le CAUE du Puy-de-Dôme soutient cette action et mène depuis plusieurs semaines une réflexion avec la collectivité, permettant d'inscrire ce projet dans une démarche durable du territoire.

S'il est nécessaire dans un premier temps de «nettoyer» le site, l'opération est beaucoup plus délicate qu'il n'y paraît et soulève de nombreux défis. A ce stade de la réflexion, deux principales actions sont retenues, comme préliminaire à une réouverture possible du site :

La première concerne l'entretien, avec la mise en place d'un «pastoralisme urbain». C'est un nouveau concept qui consiste à faire assurer l'entretien des espaces verts par le pâturage de caprins, ovins, équins, souvent issus de races rustiques. Les animaux sont ainsi capables d'entretenir les zones d'accès difficile tels que les zones humides, les berges ou les sous-bois. Cette pratique peut s'intégrer à une gestion différenciée des espaces verts communaux, méthode qui vise à concilier entretien environnemental des espaces verts, moyens humains et matériels. La seconde concerne la mise en place d'une dépollution des sols par les plantes, communément appelé la «phyto-rémediation». Les plantes vont absorber le contaminant pour le métaboliser. Il faut parvenir à circonscrire les produits toxiques contenus dans le sol afin qu'ils ne s'étendent pas aux nappes phréatiques et donc à l'ensemble du vivant. Ce secteur est également «pollué» par l'invasion de la renouée du Japon qu'il convient de pros-

crire. C'est une plante invasive qui n'appartient pas à la flore locale. Elle se reproduit et s'étend dans les milieux naturels. Il s'agit d'une plante problématique pour laquelle il convient de prendre de nombreuses précautions pour éviter sa dispersion. Ces deux premières actions permettent de réduire l'impact environnemental, elles sont un moyen de médiation et un facteur de lien social entre les habitants, par l'intérêt suscité par les plantes et les animaux... Elles apportent également un cadre de vie de qualité et des gains financiers, la suppression de l'usage des produits phytosanitaires, c'est une méthode douce qui ne produit ni déchet, ni pollution sonore.

Ces délaissés ou friches, autrefois marginalisés, sont désormais appréhendés comme enjeu de la rénovation urbaine. Ils présentent des modèles de reconquêtes, des supports permettant d'impulser de nouvelles initiatives. Le projet de Marsat est en cours de réalisation, le site en pleine mutation... Son usage s'oriente désormais vers la création d'une plateforme d'accueil touristique. Il serait le point de départ des chemins de randonnée et la concrétisation d'une synergie entre différents sites de la commune (côte de Mirabel, sources de la Palle, Parc des Volcans...). La reconversion de la friche urbaine des Chaneaux répond à de multiples aspects et objectifs de l'aménagement durable du territoire urbain. Comment améliorer le cadre de vie en centre bourg et favoriser des politiques foncières à long terme... ? Comment remédier aujourd'hui à un problème environnemental au lieu de le reporter sur les générations futures... ? Comment valoriser l'engouement social et culturel de friche comme espace de liberté ? Pour la collectivité de Marsat et peut-être d'autres, la valorisation de ces espaces est une occasion idéale de créer de nouveaux espaces culturels et mettre en œuvre une politique innovante et adaptée de la gestion des espaces publics.

PHR

MARSAT SITE DES CHANEAUX

vue en plan

EFFET BELVEDRE

SUR LE VERSANT OPPOSE
+ RUISSEAU MIRABEL

VUES PANORAMIQUES

TRAVAIL SUR LA LONGUEUR
PRÉSENCE DE L'EAU
le ruisseau MIRABEL

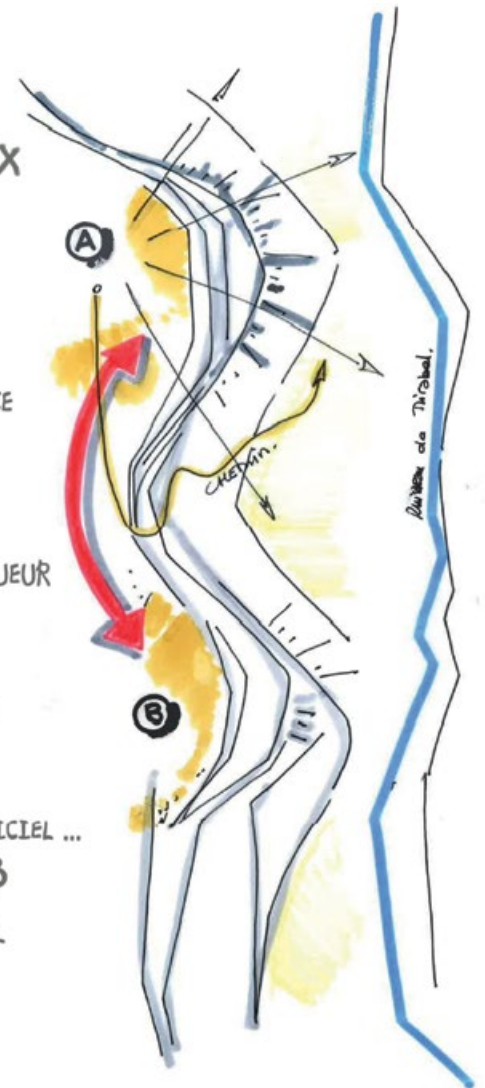
PLANTES HYDROPHILES
PLANTES SECHES
PLANTES INVASIVES

MILIEU NATUREL ARTIFICIEL ...

DICHOTOMIE A / B

ANTHROPISE / NATUREL
SEC / HUMIDE

HAUT / BAS





© Nicolas Amouroux

96 opérations
7 catégories
56 maîtres d'œuvre
69 maîtres d'ouvrage

Après 2009 et 2011, 2013, le palmarès d'architecture et d'aménagement « Valeurs d'exemples® » 2015 présente l'exemplarité de la production architecturale et paysagère en Auvergne.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Puy-de-Dôme s'est entouré de ses partenaires « historiques », l'Ordre des Architectes, la Maison de l'Architecture et la DRAC, également soutenue, pour cette édition par de nouvelles structures. Ce palmarès souligne toujours

la nécessaire collaboration qui associe maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre pour un objectif partagé : produire un urbanisme et une architecture de qualité, connectés avec le paysage et le patrimoine. Les opérations qui ont séduit le jury de professionnels ont toutes fait le lien entre l'identité d'un site et la modernité des interventions, pour une qualité d'usage renouvelée.

Qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou d'interventions sur du bâti ancien, les opérations publiques ou privées situées en région Auvergne, datant de moins de 5 ans et n'ayant pas déjà été présentées aux précédents palmarès, ont pu concourir. Situés en région Auvergne ont été primées par le jury, les réalisations illustrant au mieux le rapport avec le site, la valeur architecturale ou urbaine du projet, la qua-

lité d'usage, la qualité environnementale du projet.

Les lauréats de 5 prix régionaux se sont vu décerner un prix, sous la forme d'un film d'environ 10 mn où les projets ont été mis en scène et présentés par les principaux acteurs des opérations, maîtres d'ouvrages ou maîtres d'œuvre

L'Union Régionale des CAUE Auvergne Rhône-Alpes

en cours de fondation a choisi parmi les actions phares projetées pour les prochaines années d'étendre la réalisation du Palmarès de l'architecture et de l'aménagement « Valeurs d'exemples® » initié par l'Auvergne, à ces 13 départements. Cette réalisation sera une innovation d'échelle sur le territoire nationale..

cf la montagne

Chaliers mondialement remarqué

Le nouveau centre-bourg représentera la France à la Biennale d'architecture de Venise

Déjà connu des amateurs de randonnées, Chaliers (Cantal) va bientôt l'être des spécialistes de l'architecture. Le nouveau centre-bourg a été sélectionné pour représenter la France à la biennale de Venise. Obtenir le prix régional « Valeurs d'exemples® » était déjà une belle surprise. Mais là... « Quand Frédéric Bonnet m'a appelée pour me parler de la Biennale d'architecture de Venise, je pensais qu'il voulait faire des repérages... mais on était déjà sélectionnés ! » sourit Bernadette Resche, maire de Chaliers, qui semble ne toujours pas en revenir. Pour preuve, elle n'a pas prévu de se rendre à Venise, ni pour l'inauguration, fin mai, ni ensuite, pour voir de ses yeux le pavillon français, où photos, documents audios et maquettes retraçant l'évolution du bourg. Il faut dire que le résultat, elle l'a sous les yeux tous les jours, et que l'histoire, elle la connaît par cœur.

Yann Bayssat



**la Biennale di Venezia
di Architettura**

Boris Bouchet par l'intermédiaire du collectif AJAP14, associé à Frédéric Bonnet, sera un des commissaires du pavillon français à la Biennale internationale d'architecture de Venise 2016. Le thème « nouvelles du front, nouvelles richesses ? » devrait mettre en valeur une production française du quotidien dans lequel l'architecture transcende la banalité des territoires ou des programmes.

www.nouvellesrichesses.fr

palmarès 2015

Valeurs[®] d'exemples

la remise des prix

Le CAUE du Puy-de-Dôme, partenaire de l'architecture, a voulu être partie prenante de la manifestation « Architecture ça déménage » et c'est dans le grand amphi de la nouvelle Ecole nationale d'architecture de Clermont-Ferrand que s'est déroulée la cérémonie de remise des prix régionaux à chacun des lauréats. Le public a pu visionner une version courte des 5 films réalisés par Lazuli films (Estelle Brugerolles) et a pu apprécier la grande qualité des opérations primées et écouter les discours des maîtres d'œuvres et maîtres d'ouvrages récompensés par Valeurs d'exemples.



jury jeunes

Parallèlement, un « jury jeunes » s'est tenu en même temps que le jury régional, piloté par le CAUE 63 et la Maison de l'architecture. Ce jury était composé de 20 lycéens de plusieurs établissements du département du Puy-de-Dôme : Lycée des Métiers Pierre Boulanger à Pont du Château, Lycée Lafayette (Technologique) à Clermont-Ferrand, Lycée professionnel Roger Claudrestre à Clermont-Ferrand. Ces lycéens ont été encadrés par 3 étudiants, en fin de cycle d'étude ou récemment diplômés par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand. Le « jury jeunes » a examiné les opérations dans la catégorie « construction publique et lieu de travail » et décerné 4 mentions dites mention « jury jeunes ».



Le Palmarès a fait l'objet de l'édition d'une brochure où figure l'ensemble des opérations lauréates de prix régionaux, mentionnées ou remarquées par le jury régional. Les pages présentées sont extraites de la brochure Valeurs d'exemples 2015® consultable sur notre site www.caue63.com
 Les opérations lauréates des prix régionaux seront intégrées à l'observatoire des CAUE www.caue-observatoire.fr

HABITAT INDIVIDUEL

PRIX RÉGIONAL

HAMEAU HÉBERGEMENT ÉCO-TOURISTIQUE

LE BOIS BASALTE

Sauterre-Manzat / Puy-de-Dôme



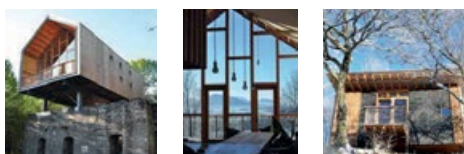
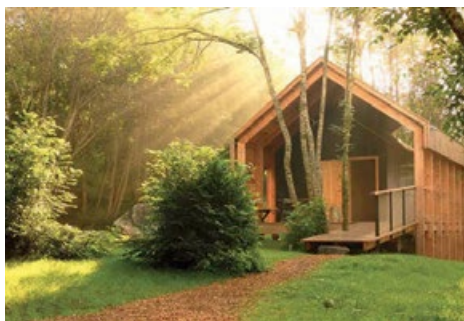
« Le bois basalte » naît de la rencontre entre un site d'exception à la frontière de la Chaîne des puys et des Combrailles et quatre jeunes diplômés de l'ENSACF, guidés par l'envie de revenir au pays, qui se sont lancés dans une aventure à la Robison Crusoe dans ce « nouveau monde » qu'est l'Auvergne. Leurs maîtres-mots ont été : construire des cabanes contemporaines, investir un petit morceau de campagne à 900 m d'altitude, partager leur passion de l'architecture, de la construction et du paysage, être acteurs de la conception jusqu'à la gestion dans un projet. Comme de grands enfants ils ont rêvé, dessiné et fabriqué les cabanes du bois basalte, réalisées en grande partie en auto-construction. Deux intentions architecturales fortes sont lisibles au bois basalte :

- L'expérimentation et la recherche sur la mise en œuvre du bois a été un objectif fort de l'équipe. Brut, brûlé, raboté, déchiqueté, effilé, contrecollé, scié, le bois est exploité sous tous ses aspects. On le retrouve également en tant que source d'énergie combustible et composante essentiel du paysage.
- La mise en valeur d'un patrimoine jusqu'ici oublié a aussi été un fil conducteur. Ce projet s'implante sur l'ancien site d'exploitation de la carrière de basalte.



Maître d'ouvrage : SCI les Hauts de Sauterre et SAS Le bois basalte
 Maître d'œuvre : S. Gardarin & J. Peltier & M. Richard & L. Valet

HABITAT INDIVIDUEL



CONSTRUCTION PUBLIQUE
ET LIEU DE TRAVAIL

PRIX RÉGIONAL

CENTRE DE LOISIRS

« LA SOURCE »

Arconsat / Puy-de-Dôme



La communauté de communes de la Montagne Thiernoise a décidé d'organiser l'aménagement de son vaste territoire de moyenne montagne, en créant un équipement structurant son territoire à Arconsat : un centre de loisirs pour enfants, coloré et ludique. Cette réalisation se veut une réponse au paysage, en s'appuyant sur le caractère minéral, tellurique du béton sablé, l'équipe explore le thème de l'affleurement rocheux où la construction ne serait qu'une singularité naturelle du paysage, à l'inverse d'un bâtiment. Ce projet cherche à éviter « l'effet Sim City » des habituels centres de loisirs, posés au milieu de ses aménagements extérieurs, entouré de clôtures vertes et en rupture avec le caractère rural du paysage. Les fonctions extérieures demandées au programme, aire de jeux, préau, terrasse du restaurant, sont intégrées aux volumes construits pour laisser au premier plan en contrebas, le champ vierge d'aménagement. Le projet, implanté à l'entrée basse du village joue le rôle de transition entre le grand paysage de la vallée et le village escarpé à l'arrière.

Le plan est constitué de quatre carrés de 15 mètres de côté, décalés entre eux et orientés par des angles ouverts sur le paysage de la vallée de la Durolle.



Maître d'ouvrage : Communauté de communes de la Montagne Thiernoise
 Maître d'œuvre : Agence Boris Bouchet architecte & atelier du Rouget Simon Teyssou et associés

CONSTRUCTION PUBLIQUE
ET LIEU DE TRAVAIL



Le palmarès Valeurs d'exemples® a eu les honneurs du périodique Ecologik 48. L'opération du centre de loisir « La Source » à Arconsat qui a été remarqué par le journal pour le caractère brut de cette architecture qui prend le contrepied de l'architecture « ludique » destinées aux enfants.
www.ecologikmagazine.fr

Le lauréat de la résidence de l'Olme a fait l'objet d'une autre vidéo réalisée par l'association PROMOTELEC pour ses qualités en matière de services à la personne. www.youtube.com/watch?

HABITAT GROUPE
OU COLLECTIF

PRIX RÉGIONAL

RÉSIDENCE DE L'OLME

CONSTRUCTION
21 LOGEMENTS COLLECTIFS
ET 3 INDIVIDUELS

Vic-le-Comte / Puy-de-Dôme



Le projet architectural de la " Résidence Carré de l'Olme " a été établi en 2009, en parfait respect du rapport de présentation ; plans de zonage et du règlement du dossier de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, Zone Pilote d'Habitat établis conjointement par Egis aménagement, A. David Architecte Urbaniste, N. Lospiauxc Architecte, en étroite concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Ce projet est un travail de " couture " urbaine ayant comme objectif le remilage d'un site malaisé à raccomoder fait d'addition de délaissés, d'emprises démolies. L'organisation du plan de masse issu du plan de la ZPH défrassant la construction de quatre bâtiments et d'un bevédère articulés entre eux devait favoriser la pluralité des usages des espaces publics / espaces privés. La municipalité de Vic-le-Comte a souhaité, à l'occasion de ce projet, pouvoir offrir plusieurs possibilités de se loger, favorisant la mixité des habitants et intégrer des équipements fonctionnels destinés à améliorer la qualité de vie de ce quartier. La partie centrale de l'îlot est occupée par un jardin ouvert.



Maître d'ouvrage : **OPMS du Puy-de-Dôme**
Maître d'œuvre : **Gaillard et associés architectes**

HABITAT GROUPE
OU COLLECTIF



CONSTRUCTION PUBLIQUE
ET LIEU DE TRAVAIL

PRIX RÉGIONAL

CONSTRUCTION ÉCOLE MATERNELLE DANIEL-FOUSSON

ÉCOQUARTIER
CHAMPRATEL

Clermont-Ferrand / Puy-de-Dôme

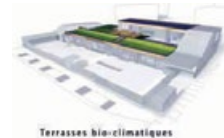
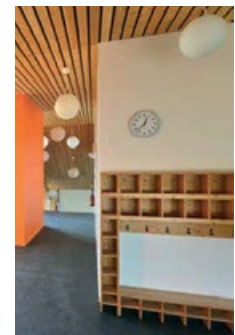


Dans le cadre du grand projet de renouvellement urbain et d'écoquartier de Champratel, la ville de Clermont-Ferrand a programmé un nouvel équipement scolaire de 6 classes maternelles avec des ambitions d'exemplarité quant à sa qualité d'éco-construction comme de lieu d'apprentissage. Les quatre ambitions fondamentales du maître d'œuvre : l'ambition politique de réaliser une référence, l'ambition urbaine de faire de l'école un marqueur urbain et un signe fort du renouvellement urbain du quartier et de l'espace public créé associé au prolongement de la ligne de tramway, l'ambition écologique d'un bâtiment et d'un aménagement le plus respectueux de l'environnement, des ressources énergétiques et matérielles, de la qualité de vie et d'usage, de la gestion dans le temps, l'ambition pédagogique en offrant un outil et un lieu d'apprentissage unique. Sorte d'enceinte bois aux parois filtrantes et protectrices, aux lignes dynamiques, l'école multiplie les dispositifs pour apporter la lumière au cœur de chaque espace, assurer des ventilations naturelles, capter les apports solaires en s'orientant largement au sud.

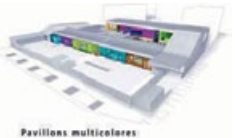


Maître d'ouvrage : **Commune de Clermont-Ferrand**
Maître d'œuvre : **M2o Marcollin - Thuillier architectes**

CONSTRUCTION PUBLIQUE
ET LIEU DE TRAVAIL



Terrasses bio-climatiques



Pavillons multicolores



le paysage, comme outil de l'aménagement du territoire

Dans le cadre de la Semaine nationale AGRICULTURES ET PAYSAGES, le CAUE du Puy-de-Dôme, en coordination avec la DREAL Auvergne et le Pays d'Issoire, a animé une séance de travail sur la thématique «Le Plan de Paysage», un outil pour Agir sur le Territoire. Cette animation, s'est déroulée dans la salle panoramique du Broc, le 21 mai dernier.

A partir de l'appel à projet, lancé par le Ministère de l'Ecologie en début d'année 2015, le Parc Naturel Livradois Forez, la Communauté de communes de Saint-Flour Margeride et le Grand Clermont ont témoigné de manière opérationnelle de la volonté de s'inscrire dans cette démarche et l'importance d'approcher l'aménagement du territoire « par et avec » l'angle paysage. L'animation permettait également de répondre aux grandes questions sur la mise en place d'un plan de paysage : pourquoi, à quelle échelle, par qui et avec qui. Comment définir les étapes de sa mise en œuvre : état des lieux du paysage, définition des enjeux, formulation d'objectifs et propositions d'actions concrètes. De même, l'urbanisme, les transports, les infrastructures et les énergies renouvelables font partie des

composants à intégrer au plan de paysage. Différents exemples graphiques, des actions innovantes ainsi que des témoignages d'élus, d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes ont illustré le contenu de ce temps de travail. Le rapport humain au paysage participe et accompagne une médiation, un filtre des regards, dans la construction physique et sociale des territoires.

Cette rencontre interdisciplinaire était un moment de réflexion, un temps d'échanges entre les institutionnels, les élus, les professionnels de l'aménagement du territoire et du monde agricole, l'ensemble des acteurs et autres décideurs.

La présence des nombreux participants, a conforté, une nouvelle fois, les architectes conseils, sur la pertinence de ces actions. Car comprendre est nécessaire pour construire l'avenir et mettre en place une culture du projet. Souvent la perception de l'espace rural, se caractérise comme le négatif de l'espace urbain. Il est alors important d'anticiper et d'accompagner le reflexe paysage afin d'anticiper les mutations de nos territoires.

PHR & CD





PSDR 4 en Auvergne programme Pour et Sur le Développement Régional

en avant pour 4 ans de recherche

quelle attractivité pour les territoires ? pour une approche innovante

Les programmes de recherche «Pour et Sur le Développement Régional» visent à faire émerger et à accompagner des projets de recherche partenariaux entre des équipes de chercheurs et des acteurs du développement des territoires. Ces programmes sont pilotés au niveau national par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA).

A l'occasion de la session 2015/2019, six projets ont été déposés en Auvergne. Quatre ont reçu une évaluation positive du conseil scientifique national. Ils ont ensuite été évalués favorablement par le comité de pilotage régional. Parmi les quatre programmes retenus, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Puy-de-Dôme est partenaire du projet «ATTRACTivité des territoires : pour une approche INNOVante». Ce programme baptisé AttractInnov a pour objectif principal de chercher et de repenser, à des fins d'actions publiques locales, le concept d'attractivité de manière élargie (approche quantitative et qualitative, multisectorielle, pluridisciplinaire, à différentes échelles) pour aboutir à la construction d'indicateurs traduisant les leviers de l'attractivité et les nouvelles façons de considérer les avantages territoriaux.

La durée du programme est estimée à quatre années de recherche et de valorisation. Les travaux de recherche sont menés durant les 3 premières années, la 4^{ème} année devant être exclusivement dédiée à la valorisation et à la restitution.

Une journée de lancement du programme sera mise en place dans le second trimestre de l'année 2016, permettant d'inviter les collectivités, les autres partenaires et permettant de définir les orientations de ce travail. Les quatre partenaires de notre programme de recherche sont depuis le mois de septembre 2015, mobilisés sur la question. Le CAUE du Puy-de-Dôme s'intéresse au rôle d'une nouvelle culture urbaine. Depuis plusieurs années et notamment à partir de la thématique « Ville et Nature », le CAUE explore de nombreuses

pistes d'action, qui permettent de sensibiliser une grande diversité de publics au devenir des territoires. Le CAUE souhaite prolonger sa réflexion sur le thème des «territoires urbains et de nature» pour accompagner la mutation du territoire. L'intérêt porte aussi sur l'analyse du mieux «vivre ensemble», facteur qualitatif d'une attractivité qu'il reste à mesurer et à appréhender scientifiquement. L'attractivité des territoires représente un enjeu majeur, en lien avec le développement local et l'aménagement. Elle relève aussi d'un registre plus subjectif, celui de l'attrait. Les moteurs de l'attractivité peuvent également être psychosociologiques, basés sur des décisions collectives ou individuelles (habitants, touristes, acteurs institutionnels ou économiques). Il y a parfois un décalage entre la perception (externe et interne) d'un territoire et sa réalité socio-économique. Les outils disponibles pour mesurer cette attractivité et en comprendre les dynamiques, ne sont pas toujours bien adaptés. Pourtant, la notion d'attractivité apparaît de plus en plus souvent dans les prises de positions des élus locaux et de leurs services de développement pour expliciter et justifier des choix d'investissements, d'accueil d'activités et de communication qui visent à accentuer le développement d'une ville ou d'une agglomération. Aujourd'hui, le territoire est au centre des stratégies d'attractivité pour le développement économique et devient un véritable sujet de l'action politique. Comme l'évoque le rapport de Frédéric Bonnet, remis à Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité (Mission territoires Ruraux et périurbains – Frédéric Bonnet – 07 Janvier 2016), l'attractivité et promotion des autres ressources territoriales (naturelles, agricoles, patrimoniales, qualité de vie, culturelles et sociales). Le marketing territorial doit s'appuyer sur la mise en valeur des ressources, des modes de vie, des services. Le rapport à la nature, à l'alimentation, la convivialité, la qualité du patrimoine et des paysages, les usages possibles (habiter comme «en vacances», comme le dit une habitante de la région de Rennes dans l'enquête filmée menée par le CGET à l'automne 2015...) sont autant d'atouts.

PHR & CD

Partenaire acteur responsable : CERAMAC (Centre d'études et de recherches appliquées au Massif Central, à la moyenne montagne et aux espaces fragiles) - Université Blaise Pascal.

Partenaires impliqués : CERAMAC - Auvergne Nouveau Monde
CAUE du Puy-de-Dôme Agence Clermont-Métropole



rendez-vous du printemps 2016



PARTICIPATION PROJETS À ÉCHELLE HUMAINE

MARDI 15 MARS 2016

CAUE du Puy-de-Dôme - Maison de l'Habitat - Clermont-Ferrand - 8h30 - 13h00

L'échelle humaine : la participation vecteur d'amélioration du projet. Dans le cadre de ses recherches-expérimentations, le CAUE du Puy-de-Dôme initie un programme de sensibilisation en 2016 autour de la prise en compte de la maîtrise d'usage au sein du duo entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Ce rendez-vous thématique à destination des collectivités territoriales et des professionnels de l'aménagement mettra en lumière des expérimentations locales afin de permettre aux intervenants et aux participants de répondre à la question suivante :

Comment la participation peut-elle améliorer la qualité d'un projet architectural, paysager ou de territoire ?

La matinée du 15 mars 2016 sera consacrée au partage d'expériences et à l'expérimentation d'outils. Cet événement est organisé en partenariat avec l'Institut d'Auvergne de développement du territoire (IADT) et l'Université Foraine de Clermont-Ferrand.

Le CAUE du Puy-de-Dôme mène parallèlement avec deux communes du Livradois-Forez des actions d'expérimentation sur la participation au sein du processus de création d'espaces publics. Il s'agit d'un travail partenarial avec l'IADT qui met à disposition une équipe de quatre étudiants aux compétences diverses : géographie, urbanisme, conception d'espaces publics, processus participatif. Retrouver plus d'informations sur notre site internet : www.caue63.com/thematique-annuelle/participer-2016.

TR

Le CAUE du Puy-de-Dôme et ses partenaires organisent une matinée de réflexion et d'expérimentation sur le rôle de la participation dans l'émergence de projet de qualité.

PROJETS À ÉCHELLE HUMAINE

Auditorium de la Maison de l'Habitat

MARDI 15 MARS 2016

08h00 Accueil ANALYSE

08h30 INTRODUCTION
Pascal Pigot, Président
Michel Astier, Directeur
CAUE du Puy-de-Dôme

08h45 À L'ÉPREUVE DE LA PARTICIPATION
IADT (Institut d'Auvergne de Développement des Territoires), Etudiants
Pierre-Julien Cannone, Secrétaire Général de l'IADT
Frédéric Faucon, Enseignant chercheur
Université Blaise Pascal

09h30 Interlude PERCEPTION

09h45 LA FABRIQUE DES POSSIBLES
Agence d'Urbanisme Clermont Métropole
Marie-Anne Olivier, Chargée d'études
projets urbains

10h15 Interlude CONFIANCE

10h30 SELON LA MAÎTRISE D'OUVRAGE
Pays Combraille en Marche
Cécile Creuzon, Présidente
Nicolas Taillandier, Directeur

11h15 Interlude ABSENCE

11h30 PARTICIPATION ET MICRO-POLITIQUE DES GROUPES
Pauline Scherrer, Sociologue

12h30 Clôture PLAISIR



Invitation gratuite

Inscription avant
le 11 Mars 2016

CAUE du Puy-de-Dôme En partenariat avec :
Maison de l'Habitat
129, av. de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 42 21 20
contact@caue63.com
www.caue63.com

L'UNIVERSITÉ
SITE FORAINE
IADT



LE CAUE du Puy-de-Dôme engage un cycle de conférences-débats pour faire émerger une réflexion plus transversale sur la prise en compte de cette problématique lors de l'élaboration de nos plans d'Urbanisme de nos quartiers et de nos logements.

La crise énergétique et les lois Grenelle ont conduit la France à prendre des décisions importantes pour la réduction des consommations énergétiques, des gaz à effet de serre ou de terrains agricoles encore largement sacrifiés au développement des zones urbaines.

Plans Santé, Plans Climat, Schémas Air Énergie, Plans de Déplacement Urbain, PLU Grenelle, etc... voient le jour à toutes les échelles d'aménagement des territoires. Ceci s'est traduit par des objectifs réglementaires applicables

lors de l'élaboration des plans d'urbanisme ou de la construction des bâtiments ; des avancées significatives ont eu lieu dans le domaine de la santé, en particulier concernant la fabrication des matériaux de construction, techniques de ventilation... Il convient de saluer ces progrès.

Pour autant la prise en compte de la santé de nos concitoyens représente encore peu « l'entrée principale » des réflexions ou des pratiques qui président à la conception de nos espaces de vie.

La santé moteur de la réflexion !



conseil
architecture
urbanisme
environnement
P U Y - D E - D Ô M E

SANTÉ - ESPACES DE VIE

Le bien-vivre,
Porte d'entrée de la ville.

SAISON 2014

28 avril 2016 santé et cadre de vie

Quels sont les ingrédients pour favoriser l'émergence d'une architecture respectueuse de la santé ?

Le CAUE 63 relance les conférences initiées en 2014 et dont le 4^{ème} opus n'avait pu être réalisé pour cause de palmars. Ce quatrième rendez-vous avait été annoncé dans le tryptique de lancement et il traitera des problématiques suivantes. « La qualité du bâti est un enjeu majeur de santé car elle impacte directement la vie des individus tant à l'intérieur que dans son environnement rapproché. Nous interrogerons la forme, la fonction et l'usage des bâtis, pour aborder la nécessaire prise en compte de la fonctionnalité des lieux, de l'intimité visuelle et sonore des usagers, de la prise de lumière et de soleil... »

Lors de ce rendez-vous du jeudi 28 avril 2016, différents intervenants nous éclairerons sur les questions suivantes :

- > A l'échelle de la parcelle et du bâtiment, quels sont les critères à prendre en compte pour la santé des usagers ?
- > Comment la forme du bâti doit-elle s'adapter aux usages et aux fonctionnalités données ?
- > Quels éléments techniques et architecturaux offrent une qualité d'air, de lumière, de son et température ?

JR & LF



© LF



Pascal Pigot
Président

e



Michel Astier
Architecte directeur

u



Marie-France Marmy
Attachée de direction

a



Aurélie Chacornac
Secrétaire

c



Corinne Miquel
Secrétaire

u



Thibault Racault
Urbaniste conseiller

d



Lionel Favier
Architecte conseiller

e



Dominique Désirée
Architecte conseiller

p



Jean Roques
Architecte conseiller

i



Stéphane David
Animateur du centre
de ressources

u



Philippe Robbe
Architecte conseiller

q



Christine Descoeur
Architecte conseiller

é



Diane Deboaisne
Architecte conseiller

,

l